



Décomptes d'indemnités journalières : la MSA déploie un nouveau service en ligne pour les employeurs et les exploitants agricoles

Bobigny, 30 juin 2020

Pour faciliter la gestion des indemnités journalières versées en cas d'arrêt de travail, la MSA met en place un nouveau service en ligne « Décomptes d'indemnités journalières » pour les employeurs, les exploitants et les tiers déclarants, accessible depuis « Mon espace privé » sur le site msa.fr.

Pour les employeurs : une vision complète des indemnités journalières versées aux salariés en arrêt de travail

Ce nouveau service en ligne concerne les employeurs assurant le maintien de salaire à leurs employés en arrêt de travail pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle ou congé maternité. Il permet une visualisation par individu ou par établissement des indemnités journalières versées aux salariés. En offrant la possibilité de télécharger la liste de ces décomptes pour les intégrer au logiciel de paie, ce service permet surtout aux employeurs une régularisation plus rapide et plus efficace dans la transmission de leur Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Pour les exploitants : une vision globale des indemnités journalières Amexa et Atexa en cas d'arrêt de travail

Ce nouveau service en ligne permet aux exploitants une visualisation par trimestre des indemnités journalières Amexa et Atexa dont ils ont bénéficiées. Ils disposent ainsi du montant exact à reporter sur leur [déclaration de revenus professionnels \(DRP\)](#) sans risque d'erreur. Pour la campagne 2020, le service en ligne pour la DRP sera disponible à partir du 6 juillet.

Les tiers déclarants (centres de gestion et cabinets comptables) ont également accès à ce service en ligne afin d'assurer les déclarations sociales pour les employeurs et les exploitants qui leur ont donné procuration.